



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2019 A 18H30

Étaient présents :

Yves CAZORLA, Patrick PANNETIER, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Jessica ABATE, Frédéric BERNE, Manon CROUSIER, Adjoint.

Jocelyne MOSCATO, Marie-Noëlle PELLATON, Michel AGNEL, Pascal LENTHERIC, Myriam IGHIR, Jean-Luc CANILLOS, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Séverine LANEZ, Jonathan PAVON, Romain BERLEMONT, Jonathan MIGNE, Anaïs MARCADENT, Sophie BORNE, Gérard PRIVAT, Philippe PECOUT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Alexia PIERINI donne procuration à Jean-Claude MAGES
Jean-Luc ANTOINE donne procuration à Patrick PANNETIER
Laurence PESTEL donne procuration à Jessica ABATE
Olivier SUAREZ donne procuration à Manon CROUSIER
Ingrid SOLER donne procuration à Gérard PRIVAT

Étaient absents :

Maha OUTALEB
Martial GARCIA

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Luc CANILLOS

VOTE à L'UNANIMITÉ

Adoption du PV du Conseil Municipal du 3 juillet 2019

VOTE à L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°1- FONCIER –REGULARISATION D'UNE PRESCRIPTION ACQUISITIVE SUR UN DELAISSE DU CHEMIN RURAL CAMBON ET ECHANGE PARCELLAIRE – RAPPORTEUR : Jean-Claude MAGES

Les propriétaires de la maison sise AN N°2 souhaitent vendre leur propriété et nous demandent de bien vouloir régulariser un bâti attenant situé sur le délaissé de l'ancien chemin rural CAMBON devenu un accès aux terrains agricoles depuis l'implantation de la voie ferrée.

En effet, cet édifice n'a jamais fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme et il est proposé de le régulariser par la procédure de prescription acquisitive de plus de trente ans en vendant aux conjoints ARNAUD une surface de 67m² au prix des domaines.

De plus, en vue de maintenir l'emprise foncière dudit délaissé qui débouche sur la RN 580, il est proposé concomitamment d'acheter la même surface de 67 m² issue de la parcelle d'en face cadastrée section AN N°11 à M. et Mme VANIN Jean-Claude, eux-mêmes issus de l'indivision ARNAUD.

A noter que France Domaines a évalué le mètre carré de ces parcelles à 3 € HT.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

**DOSSIER N°2 - TRAVAUX – DEVOIEMENT DES RESEAUX GR3 DEVIATION
RN580 – CONVENTION AVEC LA DREAL – RAPPORTEUR : Patrick PANNETIER**

En vue des travaux de la Déviation RN580, les services de l'Etat nous demandent de dévoyer les réseaux communaux en lien avec le futur giratoire N°3 situé sur la Route de Bagnols. Ces travaux concernent le dévoiement de l'éclairage public, le réseau pluvial ainsi que le réseau d'assainissement et représentent un coût prévisionnel de 158 388 € HT. La DREAL remboursera la commune à hauteur de 100% concernant l'éclairage public et le pluvial et 70% les travaux d'assainissement soit 130 624 € HT. Une convention doit être signée dans ce sens, sachant que le cabinet CEREG assure la maîtrise d'œuvre des travaux.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

**DOSSIER N°3 - PATRIMOINE – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE
POUR L'EGLISE – RAPPORTEUR : Patricia CHENEL**

Suite aux désordres de structure, voûte et contrefort extérieur de l'église de Laudun, une étude a été préalablement demandée à Mme WELISCH, Architecte du Patrimoine, en vue de chiffrer les travaux d'urgence et de confortement de l'édifice par phases et solliciter des fonds notamment par une souscription de la Fondation du Patrimoine. En attendant ce chiffrage, il est proposé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine Occitanie-Méditerranée (300 € pour 2019).

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

**DOSSIER N°4 - JEUNESSE – RECOMPENSE AUX LAUREATS D'UN DIPLOME –
RAPPORTEUR : Jessica ABATE**

Depuis 1998, le principe du versement d'une bourse annuelle aux jeunes diplômé(e)s est mis en place. Cette récompense n'est attribuée qu'une fois dans toute la scolarité sur présentation du diplôme, du relevé de notes et d'un justificatif de domicile. Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer, pour l'année 2019, une bourse aux jeunes diplômé(e)s domicilié(e)s sur la commune d'un montant de 80 €.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°5 - ASSAINISSEMENT – TRAVAUX DE LA STEP DE LAUDUN ET RESEAUX– ETUDE – SUBVENTIONS – DLE – RAPPORTEUR : Patrick PANNETIER

Le dossier d'étude de faisabilité concernant la réhabilitation de la station d'épuration de Laudun est soumis au Conseil Municipal. Il précise que ce projet a été estimé à la somme de **1 600 500 € HT**. Il propose d'en assurer le financement par emprunt et subventions.

Ce projet est soumis à déclaration au titre du code de l'environnement. Il rentre en effet dans la catégorie des ouvrages d'assainissement à déclarer telle que définie dans la rubrique 2.1.1.0 de la nomenclature exposée à l'article R.214-1 du code de l'environnement. Le dossier de déclaration a été établi par le cabinet TECTA.

Ce dossier met en avant les principaux points suivants :

- L'extension de la station d'épuration existante de Laudun village permettant de répondre aux besoins en matière d'assainissement jusqu'à l'horizon 2048, soit 7 600 équivalents habitants.
- Un procédé de traitement de type boues activées.

Il convient d'approuver le dossier d'étude de faisabilité, de solliciter les aides financières auprès de l'Etat, le Conseil Départemental Gard et l'Agence de l'Eau, d'adopter le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement pour l'extension d'une station d'épuration et d'approuver la charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement de l'Agence de l'Eau.

Il est précisé que les travaux de réhabilitation et d'extension de la STEP seront accompagnés des travaux prioritaires N°1 du schéma directeur de l'assainissement de Laudun de 2009 en vue d'éliminer les eaux claires parasites :

. Rue Parmentier	600ml de diamètre 400mm +15 branchements	295 200€ HT
. Ave Gal de Gaulle	6ml de diamètre 200mm + 1 regard	4 800€ HT
. Interventions sur regards	27 regards	14 520€ HT
. Déconnexions pluviales	16 interventions	31 200€ HT
. Rédaction de l'Avant-Projet		<u>3 900€ HT</u>
	TOTAL	349 620€ HT

Il convient de solliciter les subventions à l'Agence de l'eau et au Conseil Départemental du Gard pour ces deux dossiers.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°6 - TRAVAUX – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DES ANCIENS COMBATTANS – DEMANDE DE SUBVENTION AU SMEG – RAPPORTEUR : Jonathan PAVON

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des anciens combattants, il convient de terminer sur le tronçon restant l'enfouissement des réseaux secs dont le montant prévisionnel des travaux en cours d'analyse par le Cabinet d'étude INECO d'Uzès est d'environ 120 000 €. Il convient de solliciter le SMEG pour des subventions concernant l'éclairage public et, d'autre part, le réseau basse tension (convention EDF).

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

**DOSSIER N°7 - LOISIRS – STRUCTURES MULTISPORTS ET FITNESS –
DEMANDES DE SUBVENTION – RAPPORTEUR : Jessica ABATE**

En vue de mieux doter la commune d'espaces multisports pour la jeunesse, il est prévu de réhabiliter le multisports de Laudun en y ajoutant notamment une aire de fitness et de créer une structure à l'Ardoise.

Les devis pour la structure à l'Ardoise s'élève à 36 713 € HT et l'aire de fitness à 11 653 € HT. Il est prévu de solliciter des aides financières auprès de l'Etat par la DDCS et de la Région Occitanie.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

**DOSSIER N°8 - RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS – RAPPORTEUR : Alexia PIERINI**

Ouverture de postes suite à des avancements de grade et d'une réintégration d'un agent en disponibilité :

- 2 postes d'adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe
- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise

Et mise en place d'un tableau des effectifs commun aux fonctionnaires et aux non titulaires, CDD, CDI, Contrats aidés.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

**DOSSIER N°9 - OENOTOURISME – PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DES
VINS DE LAUDUN – RAPPORTEUR : Frédéric BERNE**

Le syndicat des vins de Laudun poursuit ses missions de valorisation de l'appellation Laudun, Côtes du Rhône Villages, par des actions de promotion (grand public et professionnels) et par le suivi de la procédure d'examen de la demande de reconnaissance en cru.

Par ailleurs, le vignoble de l'appellation Laudun fait vivre l'économie locale, procure des emplois, entretient et préserve un patrimoine paysager, essentiel pour le tourisme.

Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire de poursuivre ce partenariat. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. L'aide financière s'élève à 15 000 €, somme prévue au Budget.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°10 - GARD RHODANIEN – SOLDE DU FONDS DE CONCOURS 2018 – COUR ECOLE ROLLO – RAPPORTEUR : Patrick PANNETIER

La délibération du 3 juillet 2019 concernant les fonds de concours du Gard Rhodanien est remplacée par deux nouvelles délibérations concernant d'une part, le solde du fonds de concours 2018 et, d'autre part, le fonds de concours 2019.

Il est donc proposé d'affecter le solde du fonds de concours 2018 s'élevant à 31 624 € de la première partie des travaux de réfection de la cour de l'école Rollo à l'Ardoise prévue aux vacances de la Toussaint soit un coût des travaux de 76 800 € TTC et dont le plan de financement prévisionnel est :

Récupération du FCTVA	12 598.27 €
Fonds de concours	31 624.00 €
Part communale	32 577.73 €

Une convention sera signée dans ce sens avec l'Agglomération du Gard Rhodanien.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

SIER N°11 - GARD RHODANIEN – FONDS DE CONCOURS 2019 – AMENAGEMENTS RUES MEYERE ET BOULAS – RAPPORTEUR : Patrick PANNETIER

La délibération du 3 juillet 2019 concernant les fonds de concours du Gard Rhodanien est remplacée par deux nouvelles délibérations concernant d'une part, le solde du fonds de concours 2018 et, d'autre part, le fonds de concours 2019.

Il est donc proposé d'affecter le solde du fonds de concours 2019 s'élevant à 63 250 € aux travaux de création des trottoirs et chicanes sur les rues Meyere et Boulas pour un coût prévisionnel de 162 957.60 € TTC et dont le plan de financement prévisionnel est :

Récupération du FCTVA	26 731.56 €
Fonds de concours	63 250.00 €
Part communale	72 976.04 €

Une convention sera signée dans ce sens avec l'Agglomération du Gard Rhodanien.

POUR : 27
ABSTENTIONS :

CONTRE :

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°12 - GENDARMERIE – PROJET D'EXTENSION – ACCORD DE PRINCIPE - RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

La gendarmerie actuelle est couverte par un bail emphytéotique. Le Groupement prévoit une extension par la construction d'un immeuble comprenant 4 logements de gendarmes, 2 studios et des locaux de services de façon à supprimer les Algéco sur place. La Commune doit se positionner.

Considérant la capacité d'emprunter par la commune (ratio encore trop important), la baisse des dotations de l'Etat, l'incertitude sur l'attribution des subventions de l'Etat pour ce dossier, les délais restreints demandés par la Gendarmerie, il est proposé d'accepter le principe de vendre le terrain d'environ 1 000 m² (comprenant une extension de l'emprise actuelle avec une partie du parking) à un bailleur social qui assurera la construction des locaux et encaissera un loyer de la Gendarmerie et de garantir l'emprunt correspondant du bailleur social.

POUR : 24
ABSTENTIONS : 3 (PRIVAT, SOLER, PECOUT)

CONTRE :
ADOPTE A LA MAJORITÉ

DÉCISIONS DU MAIRE EN SYNTHÈSE :

. N° DGS-2019-07-12 du 30 juin 2019 : convention d'occupation d'un terrain communal pour la SARL LE CESAR Camping Le Dolium du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, la redevance étant de 200€ par mois.

. N°CA-2019-07-D001 du 1^{er} juillet 2019 : indemnisation de la SMACL pour des vitres brisées à l'école Lapierre pour 1 889 €.

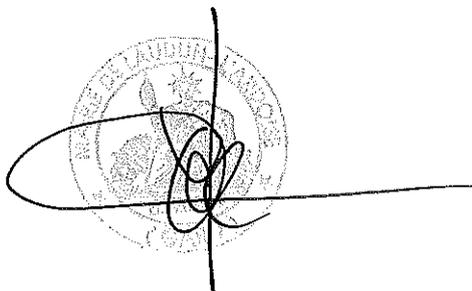
. N°DGS-2019-07-13 du 11 juillet 2019 : mise à disposition gratuite de la maison de l'archéologie à l'association de protection pour la Féria des Vins les 12 et 14 juillet.

. N°DGS -2019-08-14 du 6 août 2019 : désignation du cabinet d'avocats CGCB de Montpellier pour le contentieux d'urbanisme JOLY c/commune déposé auprès du TA de Nîmes.

. N°MP-2019-09-01 du 3 septembre 2019 : convention d'audit des factures d'électricité et gaz de la commune avec NEWENERGIE à Avignon contre rémunération de 35% TTC des économies générées.

Fin de séance à 19h11.

Le Maire,
Yves CAZORLA



Le secrétaire de séance,
Jean-Luc CANILLOS